Bureau de Dépot - Liège X - N° 146 - 2e trimestre 2015 - P 202 391

Editorial

Dans le petit monde des associations, le premier trimestre de l'année est la période des rapports réclamés par les pouvoirs subsidiants. C'est l'occasion de faire un bilan de santé...

Alors, comment allons-nous? Ne tournons pas autour du pot! Pas très bien.

La différence entre les subsides alloués et les salaires réels ne cesse de se creuser. Certes, nous n'y pouvons rien mais cela nous a contraints à mettre un terme à notre contribution à la tutelle des Mineurs Etrangers Non-Accompagnés et de nous séparer de nos deux tutrices. Devoir abandonner ce volet de nos activités constitue un regret car nous sommes persuadés que le fait de pouvoir compter sur des tutrices professionnelles constituait, dans bon nombre de cas, un plus pour les pupilles.

Parfois ce sont les critères d'intervention des pouvoirs publics qui changent et il n'est pas toujours facile de reconvertir un travail que nous jugeons bien adapté aux besoins en un autre projet conforme aux nouveaux standards. Nos cours de français bénéficiaient depuis 2007 de l'appui du Fonds Social Européen. Nous avons bien entendu répondu à l'appel à projets 2014-2020 et patienté plus d'un an pour apprendre que nous n'étions pas sélectionnés. Nous reportons maintenant nos espoirs sur l'appel à projets du Fonds Asile, Migration et Intégration qui devrait prendre le relais du FSE pour le financement des cours de français.

Comment dans un tel contexte envisager des perspectives ? Dans le climat de violence que nous avons connu en ce début d'année 2015, de nombreux experts ont insisté sur l'importance du travail d'accompagnement des personnes d'origine étrangère. Les analyses relayées par les médias ont conforté notre conviction de la justesse de nos programmes. Nous n'avons pas d'autre intention que de garder le cap, tout en espérant que les sources de financement sur lesquelles nous osons prudemment spéculer nous permettent toujours de venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

Et ce n'est pas la créativité qui nous fait défaut. L'aperçu général de nos activités en 2014 vous en persuadera. Mais est-il encore nécessaire de vous persuader, vous qui êtes depuis si longtemps à nos côtés, dans les bons et moins bons moments?

Patrick Verhoost

Tout don supérieur ou égal à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois au cours de l'année sur l'un de nos comptes en Belgique donne droit à une quittance d'exonération fiscale.

BE41-0000-0756-7010 AIDE AUX PERSONNES DEPLACEES Rue du Marché, 33 – 4500 HUY



Quoi de neuf?

Taux de reconnaissance en hausse...

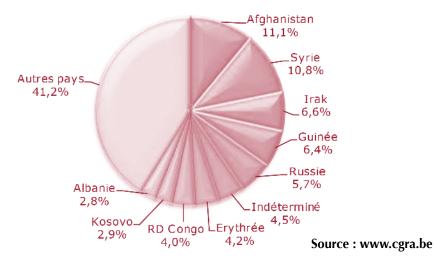
En Belgique, en 2014, le nombre total de demandeurs d'asile s'est élevé à 17.213 (soit une augmentation de 8,67 % par rapport à 2013). Cette augmentation s'est surtout marquée à partir du mois de juin.

Les demandes proviennent essentiellement d'Afghanistan, de Syrie, d'Irak, de Guinée, de Russie, ou sont « Indéterminé » (principalement des dossiers de Palestiniens originaires de la bande de Gaza ou du Liban), d'Erythrée, de RDC, du Kosovo, d'Albanie (2,79 %). Les autres nationalités se partageant les 41% restants.

Il est ainsi indéniable que la plupart de ces demandeurs d'asile proviennent de régions de conflits.

Top 10 des demandes d'asile en 2014

| Pays d'origine | Nombre |
|----------------|--------|
| 1 Afghanistan | 1.907 |
| 2 Syrie | 1.854 |
| 3 Irak | 1.131 |
| 4 Guinée | 1.095 |
| 5 Russie | 974 |
| 6 Indéterminé | 778 |
| 7 Erythrée | 716 |
| 8 RD Congo | 696 |
| 9 Kosovo | 494 |
| 10 Albanie | 481 |
| Autres pays | 7.087 |
| Total 2014 | 17.213 |



Sur 13.132 décisions prises en 2014 (qui ne correspondent pas nécessairement aux dossiers introduits en 2014, délai de traitement oblige), un statut de protection a été accordé dans 6.146 dossiers (soit dans 46,80%), ce qui concerne 8.139 personnes. Le statut de réfugié au sens de la Convention de Genève a été accordé dans 4.805 dossiers (soit 36,6%), tandis que le statut de protection subsidiaire a été accordé dans 1.341 dossiers (soit 10,2 %).

On constate donc que le taux de reconnaissance, qui s'élevait à 5 ou 6 % au début des années 90, a fortement progressé ces dernières années : 23,48% en 2011, 28 % en 2012, 27,1% en 2013 pour atteindre 46,80% en 2014. L'évolution de la courbe est sans conteste liée à l'origine des demandeurs.

... travail social en baisse ?

Sous prétexte que le taux de reconnaissance est très élevé, on pourrait être tenté de considérer que le travail d'accompagnement des demandeurs d'asile dans le cadre de leur procédure est moins nécessaire qu'hier. Sans doute s'agirait-il là d'une erreur d'appréciation. Même pour certains de ces dossiers qui peuvent paraître évidents en raison du pays de provenance, nous constatons que l'accompagnement reste nécessaire. Beaucoup de Guinéens, par exemple, sont analphabètes. Leur donner accès à l'information, la rendre intelligible et surtout les aider à faire le lien entre leur récit et les dispositions légales peut être d'une importance capitale.

Quasi tous les demandeurs d'asile font, à l'heure actuelle, appel à un avocat. Beaucoup d'entre eux se limitent cependant à expliquer de manière générale le déroulement de la procédure. Rares sont ceux qui prennent le temps d'entrer dans le récit de la personne avant l'audition. Le travail de préparation demande beaucoup de patience, surtout lorsqu'on a affaire à des personnes peu scolarisées ou perturbées par ce qu'elles ont vécu, et plus encore si on doit recourir à l'assistance d'un interprète. Lorsque l'occasion nous en est donnée, nous préparons la personne à l'audition, un travail qui consiste surtout à clarifier le récit de la personne, à en extraire ce qui la concerne personnellement, à l'aider à situer les faits dans le temps et dans l'espace et à formuler les arguments qui justifient le besoin de protection.

Trop souvent, nous sommes cependant consultés alors que la décision négative est déjà tombée. Il nous faut alors réécouter la personne et voir avec elle s'il est possible de se procurer de nouveaux éléments suffisamment convaincants pour justifier l'introduction d'une nouvelle demande d'asile.

Il paraît en outre important de rester conscient du fait que 56 % des demandeurs d'asile qui proviennent de plus de 110 pays, n'obtiennent pas la protection dont certains auraient peut-être besoin...

Notre travail ne s'arrête pas avec l'octroi d'une protection internationale. Le changement de statut a des implications et il nous faut vulgariser l'information sur les nouveaux droits et devoirs, le regroupement familial, les documents de voyage, le droit du travail, etc... Certaines de ces personnes continuent par la suite à nous solliciter pour diverses démarches qu'impose la vie quotidienne (compréhension de courrier, formulaires divers, ...) ainsi qu'au sujet de problématiques relatives à l'intégration.

Le regroupement familial est un sujet qui nous tient d'autant plus à cœur que ce droit a été fortement malmené ces dernières années. Autant pour leur bien-être que pour leur intégration ici, il est essentiel que les personnes qui ont fui les conflits et la violence puissent se faire rejoindre aussi vite que possible par leur famille. Les réfugiés n'ont souvent pas eu d'autre choix que de laisser derrière eux leurs proches qui, restés seuls dans le pays d'origine, sont parfois vulnérables.

On l'a dit, la Belgique a fortement réduit le droit au regroupement familial en 2011. Des facilités restent cependant accordées aux membres des familles de bénéficiaires de protection internationale qui introduisent la demande de visa dans l'année de reconnaissance. Le taux de reconnaissance ayant fortement augmenté, nous sommes en ce moment particulièrement sollicités pour une assistance dans la constitution des dossiers.

Les démarches sont quelquefois fort compliquées. Afghans, Irakiens, Guinéens ne peuvent par exemple pas introduire leur demande dans leur pays parce que la Belgique n'y est pas représentée. Dans un certain nombre de cas, l'introduction des dossiers se fait par courrier, ce qui prive les demandeurs de l'assistance des agents diplomatiques dans la constitution de leur dossier. Certains membres de famille faiblement alphabétisés éprouvent de grosses difficultés à se conformer aux exigences de l'administration. Notre aide est alors déterminante.

Bien peu de perspectives s'offrent à ceux qui ne parviennent pas à décrocher une protection internationale. A l'exception de quelques victimes de procédure d'asile déraisonnablement longues, peu de déboutés peuvent espérer une régularisation. L'accès au séjour pour raisons médicales reste éminemment problématique. Nous avons eu l'occasion de voir plusieurs personnes gravement malades mourir en Belgique après que le séjour leur ait été refusé. La jurisprudence européenne laisse entrevoir des avancées possibles en termes d'accueil en attendant l'issue du recours au CCE mais les possibilités d'entrer en possession d'un titre de séjour pour se faire soigner restent extrêmement minces.

Les cours de français et leurs prolongements...

Nous avons accueilli cette année 147 apprenants répartis en dix groupes. Nous avons assuré 157 h de cours FLE*/alpha par semaine comportant 3 heures de tables de conversation par semaine et par groupe, 39 heures d'informations sociales sur l'année ainsi qu'un module de la formation orientation « Parlons emploi » et le lancement de la formation intensive FLE/ISP.

Les tables de conversation.

Lors de leur lancement, nous nous sommes donné pour objectif de stimuler la pratique de la langue mais aussi de favoriser l'ouverture à la société d'accueil et le renforcement des liens sociaux. Une préoccupation qui rencontre celle des pouvoirs publics puisque la question de la citoyenneté est devenue en tant que telle un des axes pour lesquels la Région Wallonne finance les Initiatives Locales d'Intégration. Le DISCRI** a, dans

ce cadre, été chargé de mettre au point des outils à destination des ILI et de former les formateurs à l'utilisation de ces outils. Tous nos formateurs ont à ce jour été formés par le DISCRI.

Au fil du temps, nos tables de conversation se sont donc inspirées davantage des techniques qui nous ont été transmises. Ainsi par exemple trouvons-nous intéressant d'amener d'emblée nos apprenants à s'interroger sur les questions d'identité, de préjugés, de discrimination, ... avant d'aborder des sujets traditionnellement peu consensuels.

Gageons que les pouvoirs publics misent sur notre engagement et le professionnalisme acquis au cours des années pour nous permettre de prolonger l'expérience...

« Parlons emploi» et Formation intensive FLE/ISP.

De nombreux demandeurs d'emploi d'origine étrangère ne parviennent pas à accéder au marché du travail parce qu'ils maîtrisent mal la langue, ignorent tout des particularités du monde du travail ici ou parce qu'ils se perdent dans le foisonnement des offres de formation.

Face à ce constat, l'Aide aux Personnes Déplacées a décidé de faire évoluer son projet ISP à partir de septembre 2014 et de proposer une formation intensive en Insertion Socio-Professionnelle et Français Langue Etrangère. L'objectif est de permettre chaque année à une quinzaine de migrants de s'investir dans la construction et la préparation de leur projet professionnel, parallèlement à un apprentissage soutenu en français.

L'ensemble du dispositif est sous-tendu par une approche citoyenne et de médiation interculturelle et, chaque semaine, une demi-journée de cours est spécifiquement consacrée à un atelier « citoyenneté », de façon à doter notre public de migrants de clés de compréhension du nouveau contexte dans lequel ils sont plongés.

En dépit de la pertinence d'une approche qui d'ailleurs porte ses fruits, nous n'entrevoyons guère de possibilités d'assurer le financement de cette activité. Nous craignons d'être contraints de nous recentrer sur les cours de français.

Les permanences ISP.

Sans doute en raison du contexte économique actuel et du renforcement des politiques de contrôle des chômeurs, de nombreuses personnes sont en demande d'un accompagnement dans la recherche d'emploi. Nos permanences se tiennent sur rendez-vous, généralement deux après-midi par semaine.

Nous proposons de l'aide dans la rédaction de CV, lettres de motivation, formulaires de candidature, dans la recherche d'offres d'emploi, l'envoi de candidatures en ligne, actions élémentaires qui représentent parfois un obstacle qui paraît insurmontable... Nous dispensons des informations sur la législation du travail et informons sur les formations susceptibles de répondre au mieux aux attentes des employeurs.

Gestion immobilière ou travail social?

Depuis près de quinze ans, nous hébergeons, à la Maison d'Accueil Dominique Pire et dans des logements privés loués en région liégeoise, des personnes qui, après avoir introduit

une demande d'asile, se sont vu désigner l'initiative d'accueil CIRE, dont nous sommes un des partenaires, comme lieu obligatoire d'inscription.

Nous sommes compétents pour tout ce qui relève de l'aide sociale (accompagnement psychosocial, aide financière, frais médicaux et pharmaceutiques). Ceci vaut depuis le premier jour de séjour dans l'un de nos logements jusqu'à la fin de la procédure d'asile, en ce compris les délais de recours.

2013 avait vu les places mises à disposition de la « convention CIRE » passer de trente-quatre à vingt. La crise de l'accueil était résolue et l'offre du réseau d'accueil était de loin supérieure à la demande. Cette cure d'amaigrissement s'est poursuivie en 2014.

Nos vingt places se réduisent depuis début 2015 à quatorze places effectives et six places « tampon » que nous garderons en réserve en nous engageant à les remettre en service endéans les quinze jours en cas de nouvelle crise de l'accueil. Le hasard des départs de nos hébergés a fait que la diminution de nos places d'accueil s'est opérée de manière naturelle et que dès courant 2014 nous répondions aux nouvelles normes.

Prévoir, c'est gouverner. Nous ne ferons pas le reproche à ceux qui nous dirigent de ne pas se préoccuper de l'avenir. Mais alors que sévit une grave crise du logement, il est paradoxal de maintenir volontairement des logements inoccupés. Et pour des travailleurs sociaux, il est peu enthousiasmant de passer son temps à gérer un parc immobilier partiellement vide plutôt que d'accueillir ses occupants.

Les occupants, parlons-en. La Maison d'Accueil a enfin rouvert ses portes fin janvier 2014 pour accueillir les deux familles arméniennes que nous hébergions à Flémalle dans des appartements auxquels nous avons renoncé, dégraissage du réseau oblige. Ces deux familles (sept personnes au total) sont toujours à Braine où une famille pakistanaise n'aura séjourné que six mois. Déboutée, elle a refusé de rejoindre le centre de retour qui lui avait été désigné pour se fondre dans la clandestinité. La machine à fabriquer les ombres ne connait pas l'obsolescence programmée.

Une famille burundaise (trois personnes) est également à Braine depuis juillet 2014. Nos quatorze places sont atteintes avec la famille turque (quatre personnes) hébergée en Outremeuse (Liège). La maman vient d'accoucher et la famille ne devrait pas tarder à rejoindre Braine-le-Comte.

Patrick Verhoost

FLE* = Français Langue Etrangère DISCRI** = Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration

MAISON D'ACCUEIL DOMINIQUE PIRE

Le magasin de seconde main a également rouvert ses portes !!!

Grand choix de vêtements pour femmes, hommes, enfants, à tout petits prix!

Rue Père Damien, 14 7090 BRAINE-LE-COMTE.

Le mercredi de 13 H à 17 H Le jeudi de 8 H 30 à 12 H 30

Siège social :

Rue du Marché, 33

4500 Huy

Tèl: 085/21 34 81 Fax: 085/23 01 47

e-mail: aidepersdepl.huy@skynet.be Site: http/www.aideauxpersonnesdeplacees.be

Numéros des comptes :

En Belgique:

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

C.C.P. 000-0075670-10

(IBAN: BE41 0000 0756 7010

BIC: BPOTBEB1)

FORTIS 240-0297091-81

(IBAN: BE36 2400 2970 9181

BIC: GEBABEBB)

En France:

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Chemin Rouge de Fontaine 59650 Villeneuve d'Ascq

C.C.P Paris17.563.64X

(IBAN: FR25 3004 1000 0117 5636 4X02 050

BIC: PSSTFRPPPAR)

Crédit du nord-Lille 2906-113342-2

(IBAN: FR76 3007 6029 0611 3342 0020 086

BIC: NORDFRPP)

Au Grand-Duché de Luxembourg :

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACEES

Compte C.C.E. Luxembourg: 1000/1457/2

(IBAN: LU58 0019 1000 1457 2000

BIC: BCEELULL)

En Grande-Bretagne:

Father Pire Fund:

Camberwell Branch (206651)

P.O. Box 270

LONDON SE 154 RD - A/C 50361976

(IBAN: GB55 BARC 2066 5150 3619 76

SWIFT BIC : BARCGB22)

Exonération fiscale pour tous les dons égaux ou supérieurs à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois à l'un de nos comptes en Belgique.

> Editeur responsable : Patrick Verhoost